

A l'instar de ses illustres prédécesseurs dans la chaire de Notre-Dame, M. l'abbé Levé a laissé parmi nous un enseignement qui peut y aider. Une fois de plus, qu'il en soit remercié, comme aussi du bon souvenir qu'il nous garde.

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

CONFITEOR

Dans le *Confiteor*, doit-on toujours dire *et tibi Pater, et te Pater*? Lorsqu'on récite cette prière en français, on omet les mots "et à vous, mon Père, et vous, mon Père". Mais lorsqu'on récite les prières du matin et du soir à l'église, en commun, ne doit-on pas dire ces mots ?

La distinction entre le *Confiteor* récité à la maison et le *Confiteor* récité, à haute voix, à l'église, n'est pas exacte.

Au *Confiteor*, on dit *et tibi Pater, et te Pater*, dans l'office récité au-choeur (le président dit ensuite *et vobis, fratres, et vos, fratres*). Les soeurs à l'office de choeur ne traduisent pas le mot *Pater* en *Mater*, et de plus omettent ces mots, ainsi que ceux qui récitent à deux en dehors du choeur.

A la messe, le servant dit *et tibi, Pater, et te, Pater* (et le célébrant *et vobis, fratres, et vos, fratres*). Il en est ainsi à la distribution de la communion.

On dit ces mêmes mots à l'administration du viatique (ou de la communion de dévotion), quoique ce soit en dehors de l'église ou de la chapelle. Lorsqu'à l'église ou à la maison, il n'y a personne pour dire le *Confiteor*, le prêtre le dit lui-même et il omet ces mots, de même qu'à la messe dite, par indult, ou par nécessité absolue, sans servant ni répondant.

Dans l'administration des sacrements à la maison, si l'on récite le *Confiteor* en français, on doit dire "et à vous, mon